

Réponse en cas de contamination possible par la COVID-19 dans une clinique dentaire : trois scénarios

Compte tenu de la propagation actuelle de la COVID-19, il est inévitable que les équipes dentaires seront exposées à des patients, et peut-être à des membres de l'équipe, qui sont déclarés positifs à la COVID-19 au sein de la clinique. Nous avons défini ci-dessous comment aborder trois scénarios différents que les cliniques dentaires sont susceptibles de rencontrer dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Scénario 1 : Traitement d'un patient qui est infecté sans le savoir

Un patient qui a été traité pour une urgence au cours des 14 derniers jours appelle votre clinique et vous informe qu'il a reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19. Que devriez-vous faire?

1. Obtenir plus de renseignements auprès du patient sur la date à laquelle il est devenu symptomatique et la date à laquelle il a reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.
2. Immédiatement après l'appel, effectuez une recherche interne en vue de déterminer toutes les personnes qui ont été en contact avec le patient pendant tout le temps qu'il a passé à la clinique.
 - i. Arrivée et départ du patient :
 - a) Qui a accueilli/évalué le patient?
 - i. Une évaluation préliminaire a-t-elle été effectuée, y compris la prise de température? Le cas échéant, vérifier les résultats.
 - ii. Quel EPI le patient portait-il?
 - iii. Quel EPI le membre de l'équipe portait-il?
 - iv. Quelle interaction ou quel contact le membre de l'équipe a-t-il eu avec le patient?
 - v. Ce membre de l'équipe est-il présent dans la clinique aujourd'hui?
 - b) La procédure de désinfection après l'évaluation du patient à la réception a-t-elle été suivie?
 - i. Le membre de l'équipe a-t-il désinfecté l'espace?
 - ii. Qu'est-ce que le patient a touché, utilisé ou manipulé?
 - c) Le patient était-il accompagné d'une autre personne?
 - d) D'autres patients, membres de l'équipe ou cliniciens étaient-ils à proximité immédiate du patient pendant son enregistrement à son arrivée et lors de son départ?
 - ii. Traitement dentaire :
 - a) Qui a participé au traitement du patient?

- i. Ces membres de l'équipe sont-ils présents dans la clinique aujourd'hui?
 - ii. Est-il possible que d'autres membres de l'équipe aient été exposés pendant le traitement?
 - iii. Quels EPI les membres de l'équipe portaient-ils?
 - iv. Quelle procédure a été effectuée et des aérosols ont-ils été produits?
 - b) Où le patient a-t-il été traité?
 - i. Quelle a été la procédure suivie pour désinfecter et aseptiser la pièce?
 - ii. Un patient a-t-il été traité après le patient infecté dans la même pièce? Le cas échéant, combien de temps après le traitement?
 - iii. Expliquer le processus de stérilisation suivi après le traitement.
 - iii. Documentez rigoureusement vos conclusions à toutes les questions ci-dessus, y compris celles auxquelles vous n'avez pas pu répondre.
3. Une fois l'incident signalé, communiquez avec l'agence en matière de santé publique pour obtenir des conseils.
 4. Effectuez un nettoyage complet de l'environnement de la clinique, en particulier des surfaces et des objets que la personne infectée peut avoir touchés. *
 5. En fonction des directives de l'agence en matière de santé publique et d'autres facteurs, il peut être nécessaire de divulguer la possible transmission aux patients et/ou aux membres de l'équipe.
 6. Consultez vos équipes de la conformité et des ressources humaines au sujet de la communication appropriée.
 - i. Il est important de bien gérer cette communication. Vous ne voulez pas semer la panique inutile et vous ne devez pas non plus minimiser les risques.
 - ii. Il est important de bien comprendre les faits lorsque vous faites une divulgation.
 - iii. Il est toujours conseillé d'encourager les patients et/ou les membres de l'équipe à communiquer de manière indépendante avec l'agence en matière de santé publique en cas de risque de transmission.
 7. Il est possible que les membres de l'équipe concernés doivent se soumettre à une période d'isolement de 14 jours pour surveiller les symptômes et l'état de santé général. Cette décision sera prise sur la base de l'ensemble des faits, des recommandations de la santé publique et en coordination avec les équipes chargées des ressources humaines.
 8. Si l'isolement est indiqué, la clinique devra réévaluer sa capacité à demeurer ouverte.
 9. Si la clinique doit fermer, suivez les procédures de fermeture de la clinique fournies par le responsable administratif.

Scénario 2 : Le patient présente des signes et symptômes de la COVID-19 lors du dépistage effectué en clinique

Un patient qui a fait l'objet d'un dépistage préalable par téléphone se présente à votre clinique pour une urgence dentaire. Toutefois, lorsque vous effectuez le deuxième processus de dépistage en personne, vous constatez que le patient présente des symptômes et que sa température est de 38 degrés. Que faites-vous?

1. Demandez au patient de se désinfecter les mains et exigez-lui de porter immédiatement un masque.
2. Désinfectez-vous les mains et, si ce n'est pas déjà fait, enfiler en toute sécurité l'EPI approprié – blouse d'hôpital, gants, masque, matériel de protection des yeux.
3. Si vous ne disposez pas des installations et/ou de l'EPI appropriés pour traiter en toute sécurité un patient atteint de la COVID-19, renvoyez le patient pour qu'il se place en isolement et communiquez avec lui par téléphone pour déterminer les prochaines étapes (p. ex., communiquer avec l'agence en matière de santé publique et l'aiguiller vers une autre clinique pour y recevoir un traitement d'urgence)
4. Si vous disposez des installations et de l'EPI appropriés, tels que définis par votre organisme de réglementation, pour traiter les patients atteints de la COVID-19 :
 - a. Isolez immédiatement le patient de l'une des manières suivantes :
 - i. faites en sorte que le patient se rende immédiatement à la salle d'examen dans laquelle il sera traité;
 - ii. faites retourner le patient dans son véhicule jusqu'à ce que la salle d'examen soit prête;
 - iii. isolez le patient dans une pièce fermée jusqu'à ce que la salle d'examen soit prête.
5. Immédiatement après que le patient a quitté la salle d'attente, désinfectez toute la zone. Assurez-vous de désinfecter toutes les surfaces qui auraient pu être touchées par le patient, et s'il reçoit un traitement, soyez prêt à le renvoyer en utilisant l'EPI approprié et à désinfecter la zone à nouveau*.
6. Veuillez communiquer avec l'agence en matière de santé publique de votre région pour signaler le cas et orienter le patient concernant les prochaines étapes.
7. Si le patient reçoit par la suite un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 et que vous pensez avoir été exposé (p. ex., avoir accueilli/examiné le patient sans EPI approprié), il peut être prudent de vous placer en auto-isolement pendant une période de 14 jours pour surveiller votre état de santé et la survenue de symptômes éventuels.

Scénarios 3 : Un membre de l'équipe travaille à la clinique alors qu'il est infecté sans le savoir

Un membre de l'équipe a récemment travaillé dans la clinique, et il informe le gestionnaire de clinique qu'il a obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19. Que faites-vous?

1. Obtenez des renseignements auprès du membre de l'équipe :
 - a. Quand le membre de l'équipe a-t-il reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19?
 - b. Quand les symptômes ont-ils commencé à se manifester?
 - c. Quels jours le membre de l'équipe a-t-il travaillé pendant les 14 jours précédant l'apparition des symptômes?
 - d. À quand remonte la dernière présence du membre de l'équipe dans la clinique?
 - e. Quelles interactions le membre de l'équipe a-t-il eues avec les patients?
 - f. Quelles interactions le membre de l'équipe a-t-il eues avec les autres membres de l'équipe?
2. Une fois ces renseignements recueillis, communiquez avec vos équipes de la conformité et des ressources humaines au sujet de la communication appropriée à donner à tout patient éventuellement concerné et aux membres de votre équipe.
3. Si le membre de l'équipe ayant reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 était dans la clinique au cours des quatre derniers jours, effectuez une désinfection complète de la clinique, y compris un nettoyage accru de l'environnement de tous les objets et de toutes les surfaces avec lesquels le membre de l'équipe aurait été en contact.*
4. Signalez la situation à l'agence en matière de santé publique pour recevoir des conseils relatifs aux prochaines étapes.
5. En fonction des directives de l'agence en matière de santé publique, il peut être nécessaire de divulguer la possible transmission aux autres membres de l'équipe et aux patients.
6. Consultez vos équipes des ressources humaines au sujet de la communication appropriée.
 - a. Si nécessaire, la divulgation sera faite aux patients et/ou aux membres de votre équipe.
 - b. Il est important de bien gérer cette communication. Vous ne voulez pas semer la panique inutile et vous ne devez pas non plus minimiser les risques.
 - c. Il est important de bien comprendre les faits lorsque vous faites une divulgation.
 - d. Il est toujours conseillé d'encourager les patients et les membres de l'équipe à communiquer de manière indépendante avec l'agence en matière de santé publique en cas de risque de transmission
7. Il est possible que les membres de l'équipe qui ont eu un contact prolongé avec la personne infectée doivent se soumettre à une période d'isolement de 14 jours pour surveiller les symptômes.
8. Si l'auto-isolement est indiqué, la clinique devra évaluer sa capacité à demeurer ouverte.
9. Si ce n'est pas possible, vous devriez suivre les procédures de fermeture de la clinique de votre équipe des opérations.

* Les procédures de nettoyage de l'environnement de travail et de contrôle des infections dans le cas de la COVID-19 sont les mêmes que pour les autres virus transmissibles par contact ou gouttelettes, comme la grippe. Des précautions supplémentaires sont recommandées, notamment des précautions contre la transmission par voie aérienne (comme l'utilisation du masque N95 dans certaines situations), mais c'est par excès de prudence. Le Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Ontario sur la prévention et le contrôle des infections a fourni [les pratiques exemplaires pour la prévention et le contrôle des infections](#) au sein d'une clinique (p. 40 à 51), ainsi que les pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement de travail (p. 107 à 111).

Propriété de dentalcorp